

ACTIVITÉ PRINCIPALE DU POSTE

Le/la responsable de secteur occupe le premier niveau d'encadrement de la structure. Outre ses fonctions de représentation et d'évaluation, il/elle participe à l'élaboration des orientations de sa structure, développe les relations extérieures et prend part à la politique de communication.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

- ➔ Représenter la structure dans le cadre de ses orientations politiques
- ➔ Représenter la structure en apportant une contribution technique
- ➔ Animer des réunions techniques
- ➔ Construire, développer un réseau de partenaires extérieurs
- ➔ Élaborer et piloter des projets de changement, et des projets institutionnels
- ➔ Aider à l'élaboration des orientations
- ➔ Animer et coordonner une équipe
- ➔ Participer à l'élaboration de supports de communication

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le/la responsable de secteur exerce sous la responsabilité d'un(e) supérieur(e) hiérarchique. L'emploi requiert une grande disponibilité et implique des déplacements. La dimension relationnelle s'exerce à plusieurs niveaux : au sein de la structure avec l'animation d'équipe et l'évaluation du personnel, sur le plan de la représentativité avec le développement d'un réseau de partenaires extérieurs.

L'activité s'effectue la plupart du temps dans les missions locales avec des horaires réguliers.

COMPÉTENCES

- ➔ Capacité d'analyse et de synthèse
- ➔ Sens de la communication
- ➔ Créativité
- ➔ Capacités à prendre des décisions
- ➔ Sens de l'organisation
- ➔ Motivation
- ➔ Patience
- ➔ Dynamisme
- ➔ Pédagogie
- ➔ Écoute
- ➔ Compétences en matière de gestion d'équipe

DIPLÔMES

Formations de niveaux II à I (de Bac+3 à Bac+5) en sciences humaines, psychologie, droit... complétées par une expérience professionnelle confirmée. La connaissance du milieu constitue un atout supplémentaire. Une licence ou un master de Gestion de ressources humaines spécialisées dans l'insertion, l'accompagnement, la formation sont souhaitables mais pas obligatoires.

RÉMUNÉRATION

Le salaire brut mensuel d'un(e) responsable de secteur est compris entre 2407 € et 2672 €.

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Après plusieurs années d'exercice, le/la responsable de secteur peut élargir sa fonction d'encadrement et évoluer vers le poste de directeur(trice).